

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 14 avril 2021

**N° 2021 - 14**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Date de la convocation

le 8/04/2021

Date d'affichage

le 8/04/2021

**Objet de la délibération 2021-14 :**

**Adhésion au groupement d'achat  
d'électricité et de gaz naturel**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le **21 AVR. 2021**

et publication ou notification

du **21 AVR. 2021**

L'an deux mil vingt et un et le 14 avril à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine.

Excusés : Monsieur BARRET Denis qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Madame GIRAUD Corinne qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Monsieur METHON Rodolphe qui a donné procuration à Madame BLANC Sandrine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame DELMAS Marie-Claude a été désignée secrétaire de séance.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire propose notre adhésion au groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel dont le SDE 43 est membre pilote.

L'objectif étant de pouvoir nous apporter une solution totalement gratuite et faire bénéficier d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires) tout en évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres pour les collectivités.

Les marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sur une période 3 ans (de 2022 à 2024 inclus).

Après délibération, le conseil municipal, décide d'adhérer au groupement d'achat d'électricité, à condition de ne pas avoir obligation de souscription à une offre. Il veut rester décisionnel.

Pour :	12	
Contre :	1	BOYER
Abstention :	2	DURAND GUILHOT

AR PREFECTURE

043-214302333-20210414-2021\_14-DE  
Regu le 21/04/2021

Fait et délibéré, le 14 avril 2021,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le-Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

043-214302333-20210414-2021\_14-DE  
Regu le 21/04/2021